

27.09.2006 – 15:22 Uhr

Grève des pilotes de Swiss Prise de position déplacée du président de la Confédération

Berne (ots) -

L'Union syndicale suisse (USS) ne comprend pas la réaction de la direction de Swiss à la grève menée hier par le syndicat Swiss Pilots Association (SPA). Swiss ne peut pas refuser des mois durant de conclure une convention collective de travail (CCT) équitable avec la SPA et contraindre simultanément cette dernière à respecter la paix du travail. Sans CCT, il ne saurait y avoir paix du travail.

Le droit à faire grève pour imposer une CCT est garanti par la constitution fédérale. La direction de Swiss ne peut pas suspendre la validité de ce droit fondamental à coups de sanctions, de demandes de dommages-intérêts et de menaces de licenciements. C'est pourquoi l'USS exige que ces menaces à l'encontre de la SPA soient retirées et que des négociations pour une CCT enfin équitable soient entamées. L'USS juge déplacée la prise de position exprimée hier par le président de la Confédération sur le conflit entre Swiss et la SPA. En critiquant publiquement la grève des pilotes de Swiss, il a pris unilatéralement position pour cette dernière alors qu'en 2003, un tribunal avait constaté que les anciens pilotes de Crossair étaient discriminés par Swiss.

Rolf Zimmermann (031 377 01 21), secrétaire dirigeant de l'USS et Pietro Cavadini (079 353 01 56), responsable de l'information, se tiennent à votre disposition pour tout complément d'information.

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003695/100516660> abgerufen werden.